



n° de facture : 0555919112 24D5- 1X05
date de facture : 15/05/24



Votre facture internet

M GEVREY JEAN-PIERRE
RTE DE VIGIER
19120 BILHAC

Vos coordonnées

M GEVREY JEAN-PIERRE
RTE DE VIGIER
19120 BILHAC
marcillou.froid@orange.fr
n° client : 016 749 6450
n° de compte internet : 110822544

Orange disponible pour vous

Sur Internet :

Connectez-vous à pro.orange.fr
(gratuit hors frais de connexion internet)
Besoin d'aide ?
Retrouvez votre conseiller virtuel Disponible 24h/7j
Téléchargez l'application Orange pro



Scannez le QR
code

Par téléphone :

3901 (service gratuit + prix appel)
Attente gratuite depuis les réseaux Orange
- service commercial du lundi au samedi de 8h à 19h
- assistance technique 24h/7j
3000 serveur vocal : payer, consulter vos factures,
vos paiements et vos consommations téléphoniques
(24h/7j, service et appel gratuits)

votre facture de clôture présente un solde
créditeur de

-14,40 € TTC

ceci vous sera restitué prochainement

total auprès d'Orange

HT	TTC
-12,00	-14,40

TVA payée sur les débits sur la base des taux de TVA suivants

montant HT	taux de TVA	montant de la TVA
-12,00 €	20,00%	-2,40 €
montant total de la TVA payée -2,40€		

retrouvez tous les tarifs de vos communications
en boutique ou sur <https://tarifsetcontrats.orange.fr>

→ détail de votre facture
sur les pages suivantes

signature électronique

Votre facture internet du 15.05.2024

-12,00 € HT

total auprès d'Orange

-12,00 € HT

	intitulé	prix unitaire HT	quantité	durée/volume	montant HT*
■	abonnements, forfaits et options période du 19.04.2024 au 30.04.2024				-12,00 €
	abonnements, Orange Open pro start 24 mois	30,00	-0,40		-12,00
	forfaits, options				

1) Si vous payez par prélèvement automatique, le montant de votre facture est prélevé à la date indiquée en 1ère page. Si vous utilisez un autre mode de paiement, vous devez régler votre facture avant la date indiquée en première page

2) Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal. Cette pénalité de retard est calculée sur le montant des sommes dues, par périodes indivisibles de quinze (15) jours à compter du premier jour de retard. Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros sera également facturée et tout complément sur justification

3) Orange ne pratique pas l'escompte en cas de paiement anticipé.

4) La désignation d'un tiers payeur vaut simple indication de paiement et n'exonère pas le client titulaire de l'abonnement de son obligation de paiement en cas de défaillance du tiers payeur.

* : La TVA est de 20,00 % sauf pour les prix mentionnés d'un code TVA.

En cas de facturation au prorata temporis des abonnements, forfaits et options, les quantités associées sont susceptibles d'être arrondies; cet arrondi pouvant entraîner une différence entre le montant HT affiché et le prix unitaire mensuel HT/quantité.